



95294 - Que doit-il faire quand sa société tarde à lui payer son salaire?

question

Je travaille pour une société qui ne m'a pas payé mon salaire depuis deux mois, ceux de septembre et d'octobre. Quand j'en ai parlé au directeur de la société, il a dit: si les opérations de vente reprennent, je te paierai ton salaire, autrement, tu n'auras rien. Or, je suis marié et confronté à des engagements financiers exorbitants.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, l'employeur doit craindre Allah Très-haut dans la gestion de son personnel. Cela commence par le paiement de leurs salaires à l'échéance fixée dans le contrat de travail.

Nous avons déjà expliqué dans la réponse donnée à la question n°[60407](#) l'interdiction du comportement de certains responsables de compagnies qui lèsent leurs employés en retardant le paiement de leurs salaires. Nous attirons l'attention de tous ici que si le non paiement du salaire est dû à l'incapacité de la société à les honorer en raison d'un manque de liquidités, elle est alors excusable, compte tenu de la parole du Très-haut: **A celui qui est dans la gêne, accordez un sursis jusqu'à ce qu'il soit dans l'aisance** (Coran,2:280)

En revanche, si le directeur de la société tergiverse, il commet une injustice selon la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **C'est injuste de la part d'une personne aisée de tergiverser (pour ne pas payer ses dettes)** (Rapporté par al-Bokhari,2400 et par Mouslim,1564) Ce hadith indique que les atermoiements d'un riche (devant payer une dette) relèvent de l'injustice et sont interdits. Quand la même attitude est adoptée par un pauvre ou un débiteur incapable de payer ses dettes, il n'y a rien d'injuste ni d'interdit. Extrait de charh Mouslim par an-Nawawi.

Deuxièmement, en ce qui vous concerne vous, auteur de la présente question, si les responsables



de votre société se mettent à atermoyer alors qu'ils sont en mesure de vous payer, vous avez plusieurs solutions:

1. Prodiguer des conseils à l'employeur avec douceur dans l'espoir qu'Allah lui adoucira le coeur et lui inspirera le respect des droits de ses employés. Puisque l'employeur n'accepte pas que ses agents négligent leurs obligations professionnelles, qu'il les traite comme il voudrait être traité et évite de les léser et de négliger le respect de leurs droits.
2. Endurer cette injustice en attendant qu'Allah vous facilite la récupération intégrale de vos droits.
3. Porter l'affaire devant un tribunal religieux ou à l'inspection du travail afin d'accéder à vos droits.
4. Présenter votre démission à la dite société et aller chercher un emploi ailleurs.
5. Implorer Allah Très-haut dans tous les cas et Lui demander de faciliter vos affaires et de guider l'employeur en lui adoucissant le coeur.

Allah est le garant de l'assistance.